

COMMENTAIRES ITALIENS SUR LUCRÈCE

Conférence du professeur Guido Milanese

3 décembre de 12h à 13h, salle L 101



La découverte par l'humaniste Poggio Bracciolini, dit Le Pogge (1380-1459) d'un manuscrit contenant le texte du *De rerum natura* (*De la nature*), de l'auteur latin Lucrèce (env. 98-55 avant J.-C.) dans un monastère allemand retiré, déclenche une nouvelle période d'épanouissement pour l'œuvre de Lucrèce, après les siècles difficiles du Moyen Âge. Le texte était bien entendu dangereux à cause de ses idées païennes, et pourtant il demeurait fascinant. Si les traductions en langue moderne tardent à paraître, les éditions du texte latin ne manquent pas et même les commentaires, commencent à se développer, quoique lentement : du commentaire du célèbre humaniste et philosophe Marsile Ficin (1433-1499), ensuite détruit par l'auteur même, à l'ouvrage magistral de l'humaniste Pius, qui unit à la fois philosophie et critique textuelle dans un souci philologique très moderne, en passant par Rafaele Franceschi, dont le but principal est celui d'amener le lecteur vers une compréhension claire du texte latin, et Frachetta, à qui l'on doit le premier commentaire en langue italienne, une véritable nouveauté. Ce n'est que le début d'une nouvelle fortune pour Lucrèce, qui ne sera pas seulement italienne...

Guido Milanese

Maîtrise ès lettres classiques à l'Université de Gênes, sous la direction de M. Francesco Della Corte et M. Edoardo Sanguineti. Après avoir été boursier universitaire à l'étranger (France et États-Unis), en 1984 il est chercheur à l'Université de Chieti (Italie). L'année suivante, il est chercheur chargé de littérature latine à l'Université Catholique du Sacré-Coeur de Milan (1985-1998). Il devient maître de conférences à l'Université de Lecce (Italie), chargé du cours de Didactique du Latin (1998-2002). Depuis 2002, il est professeur à l'Université Catholique de Milan (siège de Milan et Brescia), dans le département de Langues Étrangères. Il est chargé des cours de Culture Classique (*Classical Traditions*) et de Linguistique Informatique (*Digital Humanities*).

Il a également travaillé dans des universités étrangères, en tant que boursier à l'Université de Nice ; en tant que professeur invité à l'Université du Kansas (Lawrence, USA) et à l'Université de San José (Costa Rica).

Il est membre honoraire du Département d'Études Classiques de l'Université de Leeds (Royaume-Uni). Il collabore avec différentes universités étrangères (notamment Gênes en Italie ; Leeds et Durham au Royaume-Uni ; University of Virginia, Charlottesville aux États-Unis). Il est membre de la Consulta Universitaria di Studi Latini. Le 22 avril 2013, il a reçu le titre de docteur honoris causa en littérature comparée à l'Institut Catholique de Paris.

Il cultive des intérêts musicaux et musicologiques ; il dirige un ensemble vocal et est organiste titulaire de l'église Saint-Charles à Gênes. Il est aussi membre du comité scientifique de la revue musicologique suisse *Vox Antiqua*.

Intérêts scientifiques

- Histoire de la culture romaine, et notamment de la culture philosophique (Lucrèce, Cicéron, Boèce) ; tradition de la culture antique au Moyen Âge ; tradition de la culture antique dans le monde anglophone.
- La lexicographie latine et les relations entre la culture latine et la musique, de l'Antiquité tardive à l'époque carolingienne (le chant grégorien), dans le sillon des études menées à Solesmes et par dom Cardine.
- L'analyse automatique des textes et les Humanités numériques (critique textuelle assistée par ordinateur), en s'appuyant sur les travaux de l'école de Solesmes (dom Quentin, dom Froger et dom Hesbert).

Commentaires italiens sur Lucrèce

Guido Milanese
Université Catholique du Sacré-Cœur

2013

Quand Poggio Bracciolini découvrit en 1417 le texte de Lucrèce dans un monastère allemand retiré, l'ambiance culturelle de Florence était tout à fait prête à accueillir le nouveau venu, qui arrivait *desideratus*, sinon *expectatus*. De nouveaux textes arrivaient dans les bibliothèques italiennes année après année, mois après mois. Les années autour de 1415 étaient particulièrement passionnantes : l'ouvrage *Scoperte* de Sabbadini est encore un récit sans pareil de cette période unique de la culture européenne – le style froidement passionné de ce pionnier de la recherche sur l'Humanisme italien liste des douzaines de nouveaux auteurs – de simples noms, des fantômes, avant ces années, et véritables textes depuis (Sabbadini, 1967 [1905], 1967 [1914]). Au printemps de 1417, le Pogge découvre des œuvres de Tertullien, Lucrèce, Manilius, Silius, Ammien, Capreolus, Eutychès et Probus. Cette histoire a été racontée plusieurs fois, du style sec de Sabbadini aux récentes pages florissantes de Stephen Greenblatt ; et ce qui arriva ensuite au texte de Lucrèce est encore *sub iudice*¹.

La réaction des érudits et des lecteurs fut double. Le texte avait disparu pendant des siècles, mais il avait été bien connu par le biais de citations et références d'auteurs anciens, comme par exemple Quintilien². Sa résurrection était donc un événement principalement apprécié. Mais, d'autre part, Lucrèce était sans aucun doute dangereux à cause de ses contenus philosophiques ; cela explique la pénurie de commentaires et de traductions. Plusieurs éditions de l'ancien poème furent publiées, mais commentaires et traductions auraient été plus embarrassants ; un texte latin difficile était relativement

1. Après le compte rendu de Sabbadini (1967 [1905], 80-2 ; 1967 [1914], 192), les résumés les plus récents sur les découvertes du texte lucrétien sont l'article de L.D. Reynolds sur Lucrèce (Reynolds, 1983, 218-22) et Reeve, 2010. Enrico Flores et M.D. Reeve ne partagent pas le même avis sur ce qui arriva au manuscrit du Pogge et sur la valeur de la tradition manuscrite italienne : voir Flores, 1980, son édition de Lucrèce (2002, 2004, 2009), notamment l'introduction aux volumes I et III, et certains articles récents (Flores, 2003, 2006, 2010) ; d'autre part, Reeve, 1980, 2005, 2006. Deux livres récents s'occupent du « retour de Lucrèce » : celui d'Alison Brown, paru en 2010 après une série d'articles sur le milieu intellectuel et culturel de Florence (Brown, 2010, Brown, 2001) : l'œuvre de Greenblatt, *The Swerve*, est fascinante et extrêmement controversée (Greenblatt, 2011). Au moment où j'écris, Butterfield, 2013, n'est pas encore disponible.

2. Voir Reeve, 2010 : pour les lecteurs médiévaux, Lucrèce était une source très utile pour les problèmes de grammaire et de métrique. Même si Bischoff attribuait correctement G.V. (Copenhague Gl. Kgl. S. 211 2o + Vienne 107 fos. 9-14, 15-18) à l'Italie du Nord, sans doute à Bobbio, le texte n'était pas connu en Italie avant le Pogge : 206-7 offre une évaluation prudente des prétendues preuves de citations de Lucrèce dans l'Italie médiévale. Le texte de Lucrèce a été commenté pendant l'Antiquité tardive par un érudit inconnu (Jérôme, *contra Rufinum* I 16, PL 23, 429 : voir Fleischmann, 1971, 350). L'image philosophique d'Épicure pendant le Moyen Âge est esquissée par Garin, 1961, 72-77 et récemment par Piazzini, 2009, 68-79.

paisible, parce que les lecteurs potentiels n'étaient que ceux qui pouvaient donner du sens au texte original, tandis que traductions et commentaires auraient rendu la vie bien plus simple à une plus vaste audience.

Cependant, vers 1457 un jeune Florentin écrivit *commentariola quaedam* sur Lucrèce. L'auteur était Marsile Ficin³ ; comme on le sait d'après Ficin lui-même, dans une lettre à Martinus Ursinus, au cours de sa jeunesse, il écrivit des *commentariola* de Lucrèce, tout en les détruisant plus tard, suivant donc l'exemple de Platon⁴. L'inquiétude de Ficin était le danger potentiel du *divulgare prophana* : les commentaires (c'est le cas de Lucrèce) et les traductions sont un moyen de populariser des idées dangereuses. Une lettre de Ioannes Pannonius se reporte d'une façon critique aux *commentariola* de la jeunesse de Ficin⁵ :

Ante haec omnia antiquum quendam philosophum sive poetam, utpote adhuc adolescens leviter propagasti, quem deinde meliori fretus consilio suppressisti et (ut audio) pro viribus extinxisti, neque fuerat illud divinae providentiae munus, quod ipse aetate prudentior factus merito iudicasti damnandum.

Quel genre de texte était-ce ? On a généralement considéré comme acquis le fait qu'il s'agissait d'un commentaire, et en ce cas Ficin aurait écrit le premier commentaire de Lucrèce⁶, mais M.D. Reeve a récemment suggéré que « le terme signifie certainement 'essais' » (Reeve, 2010, 210). Voilà une traduction tout à fait possible : Cicéron se reporte à son œuvre de jeunesse, le *De inventione*, comme à des *commentariola nostra* (*de orat.* I 5), et Quintilien (*inst.* I 5) nomme *commentariola* de brèves notes écrites pour les étudiants. Si Ficin a écrit de brefs essais, et non un bref commentaire, ces essais devaient avoir cependant la forme de « notes sur le texte », puisque qu'il utilise aussi le verbe *commentor* en plus du substantif *commentariolum*, en insistant donc sur l'idée de « commenter ». Sans doute ces *commentariola* pouvaient-ils être de brèves notes dans le but d'expliquer certains passages difficiles du *De rerum natura* – mais cela est, évidemment, une simple spéculation.

L'Épicurisme était à l'époque un vrai problème pour bon nombre d'érudits. En 1429 déjà, Cosma Raimondi écrivit sa *Defensio Epicuri*⁷ ; Diogène Laërce (dont le dixième livre est consacré à Épicure) circulait dès 1416 en grec, et la traduction de

3. Sur la « crise spirituelle » de Ficin, 1990, I 454-459 ; sur Lucrèce voir p. 457. La bibliographie sur la crise de Ficin et sur son intérêt concernant l'Épicurisme est très vaste et a été bien examinée par Hankins et, plus récemment, par Brown, 2010, 20 ff. et à nouveau par Hankins, 2011, 33-43 (en italien, Hankins, 2007) ; Kristeller, 1988, 14 n.2 est encore une œuvre phare. Voir également Pizzani, 1990, 390 et G. Boccuto, 1987. « A study of the influence of Lucretius on Ficino is a desideratum » : Hirai, 2002, 284-5

4. Une date possible pour cette lettre est l'été 1492 : voir par exemple Zeller, 1973, 71 n. 119. L'imitation de Platon dans l'attitude de Ficin avait déjà été remarquée par Della Torre, 1902, 637.

5. Pajorin, 1999, 65. L'édition de la lettre de Pannonius est à la page 68 et suivante.

6. Voir par exemple Della Torre, 1902, 519 ; « little commentary » (traduction de Hankins, Hankins, 1990, 457) ; « commentini » (Pajorin, 1999, 65) ; « brevi commenti » (Vasoli, 1997, 380) ; « brief comments » (Garin, 2008, 231) ; simplement « Kommentare » Lehnerdt, 1905, 9 ; « a learned commentary » Greenblatt, 2011, 221. Malheureusement Rizzo, 1973, ne mentionne pas ce mot. Sur les *commentariola* de Ficin voir l'analyse limpide de Pizzani, 2001, 521-3.

7. Editions de Santini, 1899, 159-68 ; Eugenio Garin dans Garin, 1961, 87-92. Di Zenzo, 1978, 55-66 présente une autre édition, inutilisable à cause de plusieurs erreurs typographiques. Voir aussi Gilli, 1998. Raimondi ne montre aucune trace d'une lecture de Lucrèce : le texte du poème latin, plusieurs années après la découverte du Pogge, n'était pas encore largement connu (Pizzani, 2001, 520).

Traversari avait rendu disponible le texte en latin aussi⁸. Ce n'était pas surprenant que le texte de Lucrèce fût interdit dans les écoles de Florence en 1516-17 ; le texte de l'interdiction montre que Brown a raison parce qu'elle considère comme central le problème de l'immortalité de l'âme humaine. Le texte concernant Lucrèce mentionne la thèse épicurienne de la mortalité de l'âme⁹, mais aussi le chapitre suivant, consacré aux philosophes, s'occupe du problème de l'immortalité (ainsi que la vieille *quaestio* médiévale sur l'éternité du monde) : *semper cum catholica veritate concludant animam esse immortalem, mundum fuisse factum &c.* Comme le remarque Greenblatt, « il était trop tard pour fermer la porte » (Greenblatt, 2011, 226), mais évidemment cela avait affecté la production de commentaires, parce que les écoles en sont la principale cible. Lucrèce fut sauvé de l'*Index librorum prohibitorum* grâce au cardinal Marcello Cervini et sans doute grâce au jugement ambigu de Michele Ghislieri (il affirmait que le poème devait être lu comme une fiction, comme l'on lisait Lucien ou l'Arioste)¹⁰. Prosperi et Piazzi remarquent que Lucien était officiellement interdit, mais Lucrèce ne l'était pas ; plus tard Cervini et Ghislieri furent élus papes (Marcel II et Pie V), et apparemment ils n'étaient pas hostiles à Lucrèce, probablement parce que l'audience du poème était très limitée, à cause du manque de traductions aussi ; Lucrèce était défendu également par son statut de classique latin respectable, comme l'a suggéré Lehnerdt, 1905, 11 (« schützte ihn seine Eigenschaft als alter Klassiker »).

Même avant que l'interdiction des écoles ne rende évident que le problème majeur chez Lucrèce était l'immortalité de l'âme humaine, l'œuvre *Paraphrasis in Lucretium*, publiée en 1504 par Raphaël Francus (Raffaele Franceschi : Gordon, 1962, n. 495) présente une « prudente » *appendix de animi immortalitate*. Cet ouvrage n'est pas seulement une *paraphrasis*, « mais une authentique exégèse », et « montre une profonde affinité entre le commentateur et l'objet de son analyse » (Prosperi, 2010, 215). Seulement peu de copies survivent¹¹ ; il ne s'agit pas d'un commentaire formel, mais il conduit le lecteur vers une claire compréhension de ce que Lucrèce dit. L'intérêt de Franceschi se dirigeait vers la philosophie et la science ; il était *lector* de logique à Bologne, et mathématicien¹² ; son programme était celui d'élucider les contenus des trois

8. La traduction de Traversari fut publiée en 1472 par Georgius Lauer : voir l'ouvrage récent de Dorandi, 2009, 222-8, examinant surtout Sottili, 1984 et Gigante, 1988. L'Épicurisme de Valla est encore un autre problème (une référence classique est Fubini, 1975).

9. Le texte est édité par Mansi, 1902, col. 270 ; les violateurs étaient menacés d'excommunication ; sans doute l'amende de dix ducats était-elle encore plus efficace. À propos des Constitutions de 1517 voir Fubini Leuzzi, 1999 (sur Lucrèce, p. 185). Le *locus classicus* est Garin, 1961. Après Fleischmann, 1971, 352, voir Brown, 2010, 14 et Brown 2001, 13.

10. Voir Prosperi, 2004, 99-100 (avec une bibliographie de la bibliothèque de Cervini, qui comprenait un Lucrèce) ; Prosperi, 2008, 192-3, et aussi Piazzi, 2009, 89-90.

11. Franchi, 1504. Voir Pizzani, 1986, 322 n.43. J'ai vu les copies possédées par la Bibliothèque Universitaire de Bologne, qui présentent une numérotation moderne en crayon à laquelle je me reporte dans le texte, et par la Bibliothèque nationale centrale de Florence (disponible en ligne : <http://www.bncf.firenze.sbn.it/pagina.php?id=35>). Cette copie présente une note de possession de Benedetto Varchi (n. 21 dans Siekiera, 2009, 344). Incidemment, le catalogue du SBN imprime *cum appendicem*, tandis que les copies que j'ai vues présentent le mot avec la bonne orthographe.

12. À propos de Raffaele Franceschi voir Fleischmann, 1971, 354 ; Pizzani, 1986 ; Beretta, 2008, 179 ; Kraye, 2008, 461-2 ; Perfetti, 2002, 270, n. 27 ; Prosperi, 2010, 215, après Prosperi, 2008, 196. Franceschi a également écrit une *Vericatio uniuersalis in regulas Aristotelis de motu non recedens a communi mathematicorum doctrina*, Florence [1516] et Venise [1508-1518] (on a de nombreuses copies dans les bibliothèques italiennes) et une *Solutio obiectionum contra suam positionem : quae est velocitatem in motu attendi penes*

premiers livres du *De rerum natura*. Sans doute le projet initial était-il celui de commenter au moins le quatrième livre aussi (*quarto volumine commonstrabimus*, f.10v, *quarto volumine adstruemus*, f. 18v). L'explication omet complètement toutes les sections « poétiques » de l'œuvre de Lucrèce ; Francus considérait sans doute que ces sections n'avaient pas besoin d'explication. Il ne se concentre que sur les problèmes difficiles : *Verum nos quoniam exactissime enucleatissimeque de hac re Lucretius cecinit aliis exponendum relinquimus. Neque [enim] nostra indigent declaratione quippe quæ satis ex se intelligentie pateant* (ff. 16rv). La paraphrase présente des *Digressiones*, de petits traités, comme par exemple – après avoir expliqué la conception épicurienne de l'atome et du vide – une *digressio* sur les points de vue des philosophes platoniciens et aristotéliens. (*Sed plane hoc loco haud ab re fuerit : si theologorum perypateticorumque de hac re sententiam recenseamus*, ff. 5v-6). Les références de Francus sont pour la plupart typiques du milieu « platonicien » de Florence : par exemple le *Timée* de Platon, le commentaire de Ficin, le *De Caelo* d'Aristote.

Le souci concernant le problème de l'immortalité est évident parce que, au lieu d'une autre *digressio*, il lui consacre un traité entier (ff. 27-35v). Ce traité expose les théories « platoniciennes » (ff.27), qui s'appuient essentiellement sur le *Phédon*, ensuite les *Perypatheticæ rationes* (31v-34) et enfin la *Responsio ad Lucretii argumenta* (34-35v) – où les théories de Lucrèce sont étiquetées comme des *Lucretiana cavilla* – un bon exemple de ce que Prospero appelle « dissimulatory code ». En réalité, Francus était bien connu comme *philosophus Lucretianus* et comme homosexuel¹³, et d'après son exposition froide et claire des théories lucrétienne sur la mortalité de l'âme, il n'y a pas de doutes sur sa vraie foi philosophique. Il faut voir le noble *incipit* de la *paraphrasis* du troisième livre (f.21, ponctuation et orthographe ont été légèrement modernisées) :

Propositum præsentis negotii est ut de anima disseramus. Est enim per-pensio hæc non magis ardua et dicilis quam pulchra atque opportuna, cum præsertim haud possimus celebratissimo illi oraculi mandato parere, quod est 'nosce te ipsum', ni probe ac naviter compertam exploratamque teneamus animæ naturam. Quom enim tum quippiam nosse dicamus, quando ea propter quid sit indagaverimus (est autem homo propter animam id quod est), ergo non sine huius cognitione nosmet cognoscere valemus.

Outre les problèmes philosophiques, Lucrèce était un défi évident même pour la critique textuelle, mais avant le commentaire de Pius (1511), rien ne peut être comparé à l'œuvre de Francus dans ce domaine. Les seuls commentaires (commentaires *potentia*, non *actu*) qui s'intéressent à la critique textuelle avant 1511 sont éparpillés dans les *postillati* de plusieurs érudits de l'époque : Marulle était en train de rédiger un commentaire juste avant sa mort, en 1500¹⁴ – un autre « fantôme » après la destruction du commen-

excessum proportionum mouentium supra mobilia, Florence 1516 (très rare).

13. Bibliographie et documentation dans Brown, 2010, 101-2. *Lucretianus* était déjà utilisé par Ficin dans le sens négatif d'« incroyant » : voir Della Torre, 1902, 614.

14. Brown, 2010, 98-9, avec bibliographie sur Marulle et Lucrèce. Flores propose de réduire l'importance généralement attribuée à Marulle dans la tradition du texte de Lucrèce : voir l'édition récente de Flores 2009, 13 ; Deufert, 1999 après Reeve, 1980, 44, et le plus récent Reeve, 2010, 210 : «more conjectures were circulating, many of them recently made by Marullus, who ventured transpositions and deletions». Sur Lucrèce et Marulle en tant que poètes voir Giuseppina Boccuto, 2001. Une mine d'informations pour

taire de Ficin¹⁵. Lucrèce était un auteur attrayant, et les *loci variantes* qui se trouvent dans les manuscrits italiens montrent que les spécialistes travaillaient afin d'améliorer le texte. Même sans un commentaire philologique formel, une comparaison des nombreux *postillati* de la fin du XVe et du début du XVIe siècles nous donnent un aperçu de la manière dont on commentait Lucrèce pendant les cours : un bon exemple est la copie de Lucrèce de Parrasio ; les *marginalia* offrent un grand nombre de variantes et de conjectures, visant une édition (comme l'a proposé Paladini) ou témoignant d'un cours universitaire sur Lucrèce¹⁶.

Le premier véritable commentaire fut publié plus de cinquante ans après le commentaire de Ficin (s'il a jamais existé) ; en 1511, Ioannes Baptista Pius, un brillant spécialiste, bien connu pour son excellente maîtrise du latin, et notamment des mots rares, publia à Bologne sa première édition complète avec commentaire du texte de Lucrèce, qui devait être suivie peu après d'une seconde édition publiée à Paris (Pius, 1511, 1514). Le commentaire de 1511 relie les deux filières d'intérêt sur Lucrèce du siècle précédant et du début du siècle suivant, c'est-à-dire la philosophie et la critique textuelle. Giovan Battista Pio avait une cinquantaine d'années à l'époque ; il avait déjà eu une carrière distinguée et était bien connu pour ses commentaires et ses éditions. Sa réputation était celle d'un érudit intéressé par les mots rares et élégants, suivant et menant à une extrême conséquence ce qu'il avait appris de son maître, Filippo Beroaldo. Ce commentaire marque un changement important dans la carrière de Pius : il montre une profonde connaissance de la langue latine et de la philologie, mais également une compétence inattendue dans le domaine de la philosophie. Son image d'érudit fut changée à jamais après ce commentaire : ce n'était pas seulement un chasseur de mots rares, mais un chercheur complet, à l'aise avec la lexicographie aussi bien qu'avec la philosophie médiévale. Pius avait déjà expliqué, dans *Annotamenta* (1505), son idéal d'une « lecture complète » des anciens auteurs, où les problématiques textuelles et linguistiques étaient sagement combinées avec celles philosophiques, mais dans ce commentaire il nous montre un exemple réel de ce qu'il peut faire. Le commentaire de Pius sur Lucrèce a été étudié par plusieurs spécialistes en ces dernières décennies : il vaudrait sans doute la peine d'en faire une nouvelle réimpression, afin de rendre complètement accessible ce vaste dépôt de culture humaniste aux chercheurs¹⁷.

reconstruire la façon de commenter Lucrèce de l'Humanisme tardif sont les notes de Petrus Victorius, déjà étudiées par Munro (volume I de la quatrième édition (1886 6, 11 ff.), une source cruciale pour le débat Marulle-Pontano : sur Victorius (Vettori) et Lucrèce voir Agasse, 2006 et Prosperi, 2004, 111-7.

15. Un fantôme très bien connu est le prétendu commentaire sur Lucrèce de Ognibene Bonisoli (Hain 10286 : Mediolani, Scinzenzeler 1491). En fait, c'est le commentaire de Ognibene sur Lucain : cela avait déjà été remarqué au XVIIIe siècle (Santa Maria, 1772-82, 149), la confusion est due à Orlandi, 1722 [2005], 359. Voir Pizzani, 2001, 521.

16. Voir Paladini, 2000, 2000 : pour un cas très similaire Milanese, 2004 : la copie de Parrasio aussi présente plusieurs conjectures normalement attribuées aux spécialistes du XIXe et du XXe siècle. A propos des *marginalia* lucrétienne de la Renaissance, voir Palmer, 2012.

17. Gordon, 1962, nn.101,101a, aux pp. 76-8 ; Fleischmann, 1971, 351,356-9. Concernant les problèmes textuels, l'édition de Munro est encore utile (I 4-5). Le *locus classicus* du commentaire de Pius est Raimondi, 1972 ; Dionisotti, 2003, 70-113 est encore essentiel. A propos de la grammaire et de la philosophie dans la perspective critique de Pius voir Del Nero, 1990 ; Del Nero est l'auteur d'excellents articles sur ce commentaire (Del Nero, 1985-1986, 1986, 1981). Voir aussi Pizzani, 1983 ; une introduction très claire sur Pius dans Kobusch, 2004, 72-88 ; bref mais significatif est Reeve, 2010, 212. L'essai de Benedetti 'La prolusione romana di Giovan Battista Pio' est de grand intérêt pour une évaluation générale de la perspective culturelle de Pius.

Un exemple des intérêts philosophiques de Pius se trouve dans son commentaire aux vers 94-6 du troisième livre¹⁸. En commençant par les paroles de Lucrèce, Pius rédige un traité *de anima* (ff. LXXXVIII ff. dans l'édition de 1511 et LXXV(v)ff. dans l'édition de 1514). Ses autorités ne sont ni Ficini ni les « génériques » écoles platoniciennes ou péripatéticiennes, comme dans le traité de Francus. Il cite Platon, Aristote, Alexandre d'Aphrodise, Galien, Empédocle, parmi les anciens ; les Pères de l'Église (Grégoire de Nysse, Origène, Augustin, *de divinis nominibus*) et les philosophes médiévaux comme Thomas d'Aquin ; les sources arabes habituelles comme Avicenne et notamment Averroès. Ficini n'est cité qu'une seule fois, et pour une observation lexicographique plutôt mineure (Dionisotti, 2003, 87). La perspicacité historique de Pius est assez impressionnante pour son époque : il remarque par exemple que le point de vue de Jean Duns Scot sur l'immortalité de l'âme humaine peut être comparé avec les théories lucrésiennes :

Ioannes Scotus, quod plurimum Lucretio congruit, libro sententiarum quarto sentit rationibus demonstrativis nec probabilibus haberi animam esse immortalem, sed teneri per dem.

Il cite, d'autre part, Jean Cabrol (Capreolus), *vir certe doctissimus, qui . . . conatur asserere immortalem animam et esse et probari posse*. Pius ne méconnaît pas la prudence habituelle à propos de la doctrine chrétienne sur l'immortalité, mais dans le cadre d'une perspective historique aussi sérieuse et bien documentée, elle ressemble à ce qu'elle est, une affirmation purement formelle. Son œuvre présente aussi beaucoup d'observations sur la lexicographie latine, la spécialité de sa jeunesse (voir par exemple D'Amico, 1984, 362, 368), et constitue une étape fondamentale pour la critique humaniste tardive, grâce à la convergence énergique de philosophie, *grammatica* et critique textuelle.

En 1589, revenant partiellement au système de la *paraphrasis* de Francus, mais en italien et non en latin, Girolamo Frachetta publia son œuvre *Breve spositione di tutta l'opera di Lucretio*¹⁹. Il s'agit d'une *terra incognita* pour les spécialistes modernes ; tandis que l'édition de Pius a été considérablement étudiée, le commentaire de Frachetta nécessite encore une analyse profonde. C'est une œuvre très originale ; les six premières leçons (« lezioni ») expliquent, vers après vers, le texte de Lucrèce. Il se concentre lui aussi sur la philosophie et parfois sur la littérature ; il ne montre aucun intérêt ni pour la philologie ni pour la critique textuelle. L'explication est accompagnée de brèves citations, imprimées comme notes marginales, qui aident le lecteur à suivre l'exposition de Frachetta²⁰. Parfois, le thème général de la section est imprimé, en italien, dans les marges : le choix de la langue moderne est certainement la raison de l'importance de cet ouvrage quasiment oublié. La première traduction italienne sera

18. Primum animum dico, mentem quem saepe vocamus, / in quo consilium vitae regimenque locatumst, / esse hominis partem nihilo minus ac manus et pes / atque oculi partes animantis totius extant (texte de l'édition de Pius).

19. Frachetta, 1589 [MDLXXXIX] (Gordon, 1962, n. 496). A propos de Frachetta, un intellectuel plutôt insolite, écrivain politique et diplomate, voir Baldini, 1997 ; Baldini, [1981] ; Baldini, 1996 ; sur le commentaire de Lucrèce, p. 245.

20. La même maquette fut conçue pour un projet de commentaire des livres V-VI imprimé à Dublin en 1745 ; mais cet ouvrage n'a probablement jamais été réellement publié, comme l'explique la note dans l'« English Short Title Catalogue » (la seule copie se trouve à la Bibliothèque du Congrès : Powell, 1745).

publiée en 1717 (œuvre posthume de Marchetti), mais le livre de Frachetta donne la possibilité aux lecteurs non latinistes de comprendre l'œuvre de Lucrèce. Ce fut un succès : les bibliothèques italiennes, d'après le catalogue du Service Bibliothécaire National italien, possèdent encore à peu près quarante copies, une quantité impressionnante si on la compare à la pénurie d'ouvrages de Franchi ou de Nardi. Ce livre fut même introduit dans les bibliothèques des monastères²¹ : sans doute le « dissimulatory code » était-il très efficace, même en ce cas.

Dans la mesure où philosophie et théologie sont concernées, Frachetta suit un schéma plutôt figé : après avoir résumé (parfois même traduit) le texte de Lucrèce, suit une évaluation : Lucrèce est correct çà et là et se trompe çà et là. Son discours est plutôt monotone (il dit généralement « Ma erra Lucrezio... », « Ma è in errore Lucrezio »), et la structure de sa critique est presque toujours la même (il lui oppose d'habitude un passage d'Aristote ou d'une autre autorité classique). Dans la « Tavola delle cose più notabili », Frachetta rédige une longue liste des « erreurs de Lucrèce » - à peu près douze colonnes d'erreurs philosophiques et de péchés théologiques. Cependant, sa dissimulation ne lui empêche pas de dire, par exemple, que la théorie d'Épicure sur le bonheur ne louait pas la débauche, mais plutôt la jouissance de l'âme, qui ne doit pas être gênée par la douleur physique ou mentale. Toutefois, Frachetta ajoute sagement que le but de Lucrèce est celui de supprimer la religion et la peur de la mort, et c'est en cela qu'il est impie et répréhensible²².

Frachetta s'intéressait aussi à la littérature, ce qui apparaît plus authentique et personnel que son « stylo rouge » philosophique, même si tout est lié à son éducation aristotélicienne. Il cite des classiques latins et des auteurs italiens, classiques et modernes (Dante, Pétrarque, Boccace, l'Arioste, le Tasse entre autres)²³, en montrant une bonne compétence – ce qui n'est pas surprenant puisqu'en 1585 Frachetta avait déjà publié un commentaire sur un poème de Cavalcanti (*Donna me prega per ch'eo voglio dire*²⁴) et aussi un *Dialogo sur la folie poétique* qui montre à nouveau un choix philosophique aristotélicien, en refusant l'idée platonicienne du génie qui s'élève de la fureur divine²⁵. Son intérêt pour la littérature s'exprime au mieux dans le commentaire à l'*incipit* de Lucrèce, une sorte de long appendice au commentaire principal²⁶ : presque cent pages de commentaire brillant aux 43 vers du poème. Même ici, la critique

21. Une des deux copies de la Bibliothèque Universitaire de Gênes était précédemment possédée par le couvent augustinien de Santa Maria di Visitazione de Gênes.

22. «[le bonheur réside] . . . nel godimento dell'animo, non impedito ne da dolori del corpo ne da perturbationi, ò da cure. Ne tralascierò, che Lucretio intende principalmente di leuar la religione, e'l timor della morte, nella qual cosa è empio, & vitupereuole» (23, commentant le début du livre II).

23. Même Dante (avec l'Arioste) se voit réprimandé, parce que au début du *Purgatoire* il invoque l'aide d'Apollon (page 178), ce qui est évidemment un « errore » parce que Apollon est un dieu païen.

24. *La spositione di Girolamo Frachetta, sopra la canzone di Guido Caualcanti. Donna mi prega & c.* In Venetia : appresso i Gioliti, 1585 (moins de 20 copies dans les bibliothèques italiennes). Voir Alfano, 2010, 37-43.

25. *Dialogo del furore poetico di Girolamo Frachetta da Rouigo al clarissimo signor Luigi Lolino gentilhuomo vinitiano*, In Padoua : per Lorenzo Pasquati, 1581. A propos des sources de Frachetta et du Débat contemporain voir Motta, 1997, 57-8 (le travail de Motta est malheureusement inconnu de Brann, 2002, 404) et Forni, 2009.

26. *Discorsi di Girolamo Frachetta intorno l'invocatione dell'opra di Lucretio, distesi in sette lettioni* (pages 175-261). Sur l'importance de l'*Hymne à Vénus* de Lucrèce dans la culture italienne voir Prosperi, 2004, 132-145.

textuelle n'est pas le point fort de Frachetta (seulement une variante est discutée, vers 33-34) : le commentaire s'occupe essentiellement de poétique, mythologie, parallèles entre latin et italien. Le texte de Lucrèce est imprimé (tandis que dans le commentaire principal le lecteur était censé avoir le texte) et le commentaire a la forme d'un commentaire standard, non d'une paraphrase.

Presque inconnu par les spécialistes modernes, et vrai « fantôme » dans certaines éditions²⁷, l'œuvre de Frachetta, quoique ce ne soit pas un chef-d'œuvre, est un commentaire intelligent et son importance réside principalement dans le choix de la langue italienne : soixante-dix ans après le commentaire en latin de Pius, le commentaire en italien de Frachetta rend ce poème dangereux bien plus intelligible à de nombreux lecteurs.

27. L'édition de Wakefield (Londini 1823, IV 1748) informe le lecteur à propos d'un prétendu commentaire écrit en espagnol : *Hispanicus etiam, Frachella, commentarium elucubratum in lingua Castiliana contexit, in 4to. cui tit. Spositione di tutta l'opera di Lucretio*. La même information est reprise dans l'édition Lemaire – Firmin-Didot de 1838. Bien sûr le titre est italien, non espagnol et « Frachella » est Frachetta. Même l'oeuvre de Fleishmann se réfère à Frachetta avec un nom erroné (« Franchetta ») : Fleischmann, 1971, 354.